



CCAS

BUDGET 2026 PRESENTATION

VUE D'ENSEMBLE : ETAT II A

A la page 9 du document annexé au projet de délibération, apparaissent les grandes masses équilibrées du budget.

		DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	CREDITS PROPOSES	200 706,90 €	33 807,34 €
	RESTES A REALISER	0 €	0 €
	REPORT DE RESULTATS		166 899,56 €
	TOTAL	200 706,90 €	200 706,90 €

En investissement, sont prévus 200 706,90 € de recettes et dépenses, en baisse de 2,54 % (-5 239,36 €) par rapport au prévisionnel de 2025, compte-tenu du programme et du report du résultat antérieur.

		DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	CREDITS PROPOSES	1 315 534,10 €	1 315 396,58 €
	REPORT DE RESULTATS		137,52 €
	TOTAL	1 315 534,10 €	1 315 534,10 €

En fonctionnement, sont prévus 1 315 534,10 € en dépenses et recettes. Ce budget est en augmentation de 3,52 % par rapport au budget primitif de l'an dernier (+ 3,71 % entre 2024 et 2025), précisément de plus 44 701,47 € (contre + 45 492,04 € l'an dernier). Cette augmentation est due essentiellement aux charges de personnel. Hors masse salariale et opérations d'ordre, le budget proposé est globalement stable.

	DEPENSES	RECETTES
BUDGET TOTAL	1 516 241 €	1 516 241 €

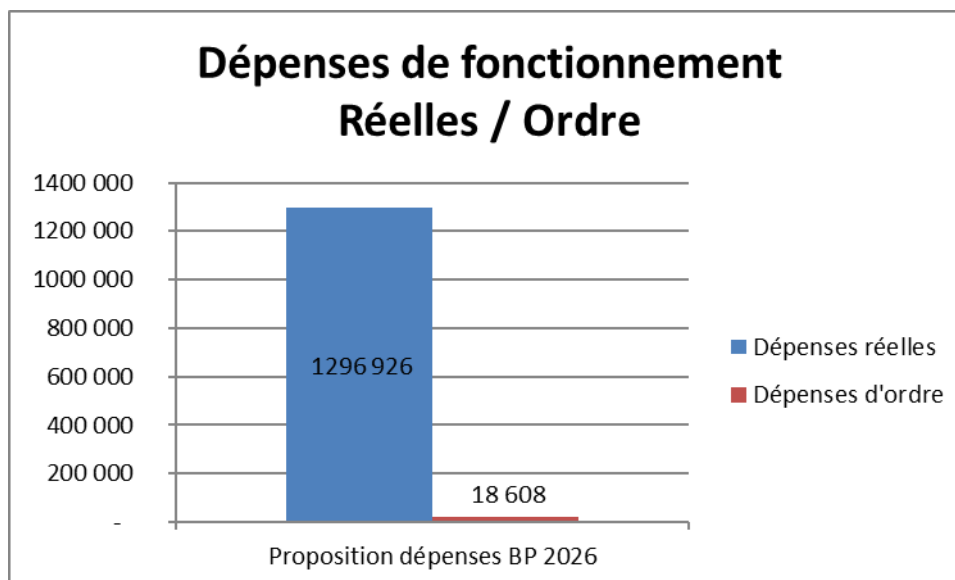
Le budget global du CCAS est équilibré à 1 516 241,00 € soit un prévisionnel en hausse de 2,67%, soit + 39 462,11 € (contre + 39 769, 83 € l'an dernier), compte tenu notamment des charges de personnel.

BALANCE GENERALE DU BUDGET

La section de fonctionnement

Les dépenses

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021	Variation 2020/2021	BP 2022	Variation 2021/2022	BP 2023	Variation 2022/2023	BP 2024	Variation 2023/2024	BP 2025	Variation 2024/2025	Proposition BP 2026	Variation 2025/2026
Charges à caractère général (011)	167 990	179 540	6,88%	179 230	-0,17%	174 212	-2,80%	176 234	1,16%	176 994	0,43%	178 487	0,84%
Charges de personnel (012)	862 500	862 500	0,00%	860 500	-0,23%	885 000	2,85%	994 807	12,41%	1 030 088	3,55%	1 090 029	5,82%
Autres charges de gestion courante (65)	34 900	34 500	-1,15%	35 300	2,32%	29 500	-16,43%	30 010	1,73%	28 010	-6,66%	24 910	-11,07%
Charges spécifiques (67)+ dotations aux provisions (68)	300	300	0,00%	300	0,00%	4 241	1313,78%	2 300	-45,77%	5 500	139,13%	3 500	-36,36%
Dépenses imprévues (022)	10 000	1 000	-90,00%	-	-100,00%	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!
TOTAL	1 075 690	1 077 840	0,20%	1 075 330	-0,23%	1 092 953	1,64%	1 203 351	10,10%	1 240 592	3,09%	1 296 926	4,54%
Total hors dette, charges spécifiques et dépenses imprévues	1 065 390	1 077 540	1,14%	1 075 030	-0,23%	1 088 712	1,27%	1 201 051	10,32%	1 235 092	2,83%	1 293 426	4,72%

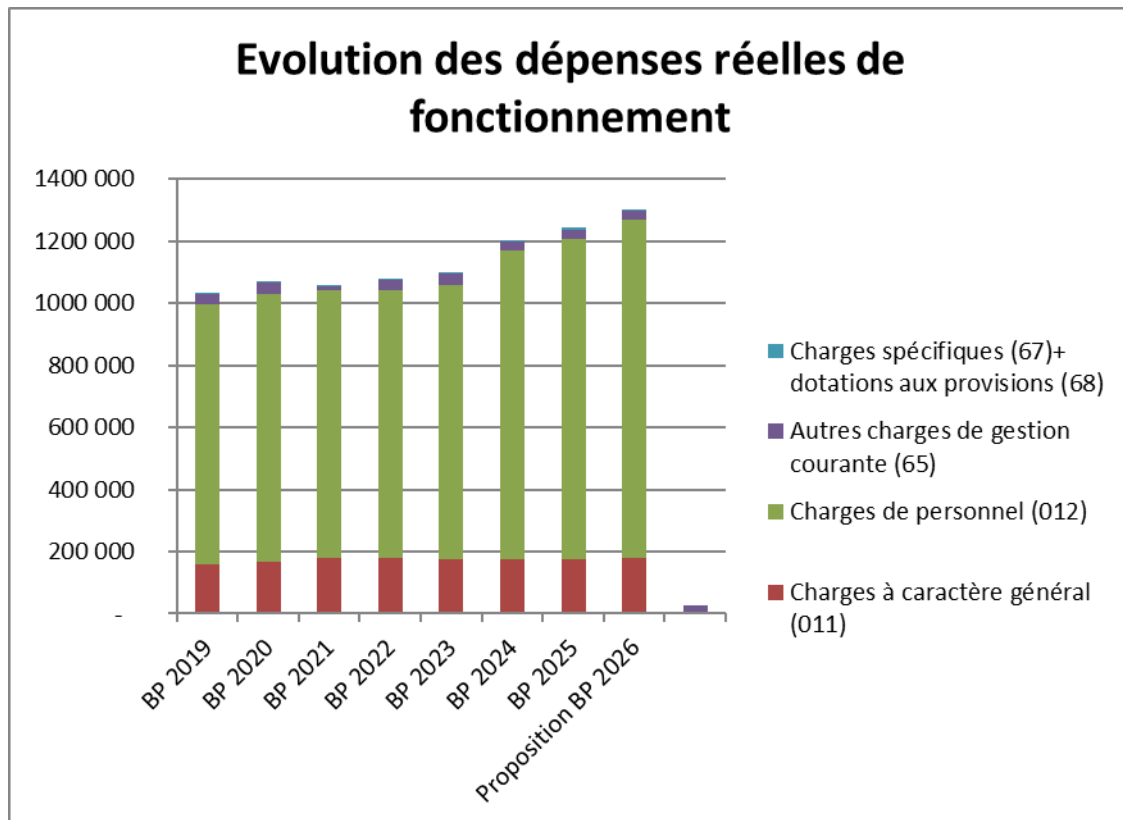


Les opérations d'ordre

Elles comprennent les amortissements pour 18 607,76 €. Ces dépenses d'ordre s'équilibrent avec les recettes d'ordre d'investissement. Les amortissements sont en baisse par rapport à l'an dernier de 38,47 %, compte-tenu des immobilisations. Les opérations d'ordre constituent l'autofinancement prévisionnel.

Les opérations réelles : observations sur les évolutions

La comparaison est faite par rapport au budget primitif 2025 tel qu'il a été voté l'an dernier, hors décision modificative qui aurait pu être prise par la suite.



- **Charges à caractère général (178 486,95 €)** : le prévisionnel est stable par rapport à l'an dernier (+0,84 %). Il est à noter :

-Les crédits prévisionnels proposés pour les fournitures de repas (compte 6042 : 55 000 €) sont les mêmes que l'an dernier

-Les crédits imputés aux dépenses d'eau (compte 60611 : 3 000 €) sont identiques à ceux de l'an dernier

-Le compte dédié aux dépenses d'énergie (compte 60612) est en baisse de 11,76 % soit de 2 800 € compte tenu des prévisions de baisse prix unitaire.

-Les crédits proposés au compte d'alimentation (60623) augmentent de 350 € compte tenu des besoins des services, notamment le souhait de la crèche de remettre en place des goûters des parents.

-Le compte 60628 affecté à l'achat de couches est en baisse de 12,7 % soit 700 €, compte-tenu des volumes estimés.

-Les crédits alloués aux fournitures de produits d'entretien (comptes 60631) sont proposés à 6 700 € contre 8 700 € l'an dernier, compte-tenu des besoins.

-Les crédits prévus pour les fournitures de petit équipement sont stables à 3 100 € (compte 60632) compte-tenu des besoins des services.

-Le compte 60636 dédié à l'habillement passe de 500 € à 1 500 € considérant la volonté de la crèche d'équiper les agents de blouse.

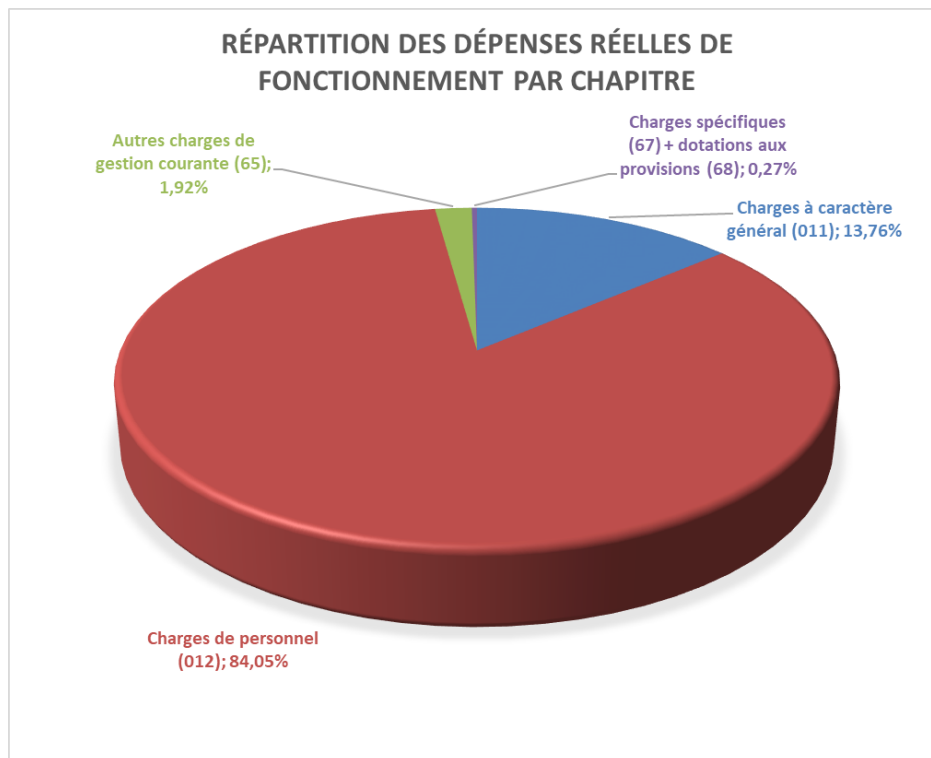
- Les crédits prévisionnels affectés aux dépenses de matériel pédagogique, de vaisselle (compte 6068) sont proposés à 3 200 € (2 900 € en 2023)
 - Le compte 611 « prestations de service » proposé à 5 800 € augmente de 3 800 €, afin de permettre l'actualisation du diagnostic de l'analyse des besoins sociaux, obligatoire en début de mandat, pour établir le plan d'actions sociales.
 - Les crédits ouverts à hauteur de 14 400 € au compte 6132 sont destinés à la location des nouveaux locaux du RPE au sein de l'hôpital départemental de Reignier ; le loyer charges comprises est de 1 200 € par mois.
 - Le budget alloué aux charges locatives et de copropriété (compte 614) baisse de 200 € ; crédits proposés à 5 800 €.
 - Les crédits des comptes 615221 et 615228 « entretien et réparations sur bâtiments » sont globalement stables à 1 000 € et 1 500 €.
 - Le prévisionnel des frais de maintenance de 3 600 € (compte 6156) baisse de 600 €.
 - Les crédits prévus pour les assurances imputés au compte 6161 augmentent de 84,17 % et s'élèvent à 3 937,64 € compte-tenu des cotisations.
 - Au compte 6182, un nouvel abonnement a été pris par la crèche pour 50 € par an.
 - Les crédits pour les dépenses de formation (compte 6184) sont définis en fonction des besoins des services et restent à 2 500 €.
 - Le compte dédié aux honoraires médicaux et paramédicaux (compte 62261) voit ses crédits passés de 120 à 500 €, compte-tenu du projet de faire intervenir un psychologue.
 - Les honoraires liés à l'analyse des pratiques professionnelles sont imputés au compte 62268 (autres honoraires et conseil, 3 700 €).
 - Sur le compte 6228 divers (2 300 €) sont imputées les dépenses d'intervenants ; les crédits proposés sont en baisse de 800 € compte-tenu des besoins des services.
 - Le budget proposé pour le repas et colis des aînés (compte 6232) est stable à 25 000 €.
 - Comme l'an dernier, sont prévus des crédits pour les manifestations type « octobre rose » et « Handi solidaire » au compte 6233 « foires et expositions » (800 €, soit + 300 €)
 - Les crédits affectés au compte 6262 « frais de télécommunication » sont stables à 800 €.
- **Charges de personnel (1 090 029,39 €)** : le prévisionnel augmente de 5,82 % (+ 59 941,69 € contre +35 280,43 € l'an dernier) ;
Cette évolution tient compte du poste à ½ temps pour le RPE sur une année complète.

Concernant la crèche, comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires, la hausse est liée à la mise en place du bonus attractivité et à la revalorisation du régime indemnitaire pour un montant global de 41 636 €. Pour mémoire, la CAF devrait reverser 22 325 €.

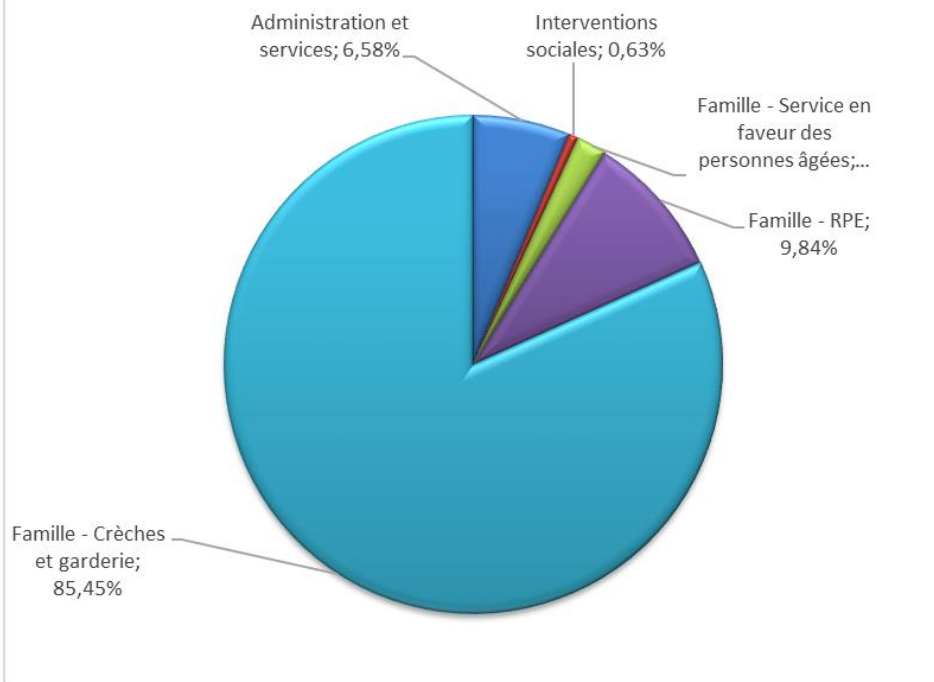
Cette évolution est également liée aux mesures réglementaires comme :

- l'augmentation de 3 points du taux de cotisation vieillesse des employeurs territoriaux pour les agents affiliés à la CNRACL (caisse nationale de retraite) ; le taux passe de 34,65 à 37,65 %.
- au glissement vieillesse-technicité

- **Autres charges de gestion courante (24 910 €)** : elles sont en baisse de 3 100 € (28 010€ l'an dernier). Le montant prévisionnel des subventions à verser aux associations est identique à 14 500 € (compte 65748). Les crédits alloués aux aides sociales facultatives (compte 65134) baissent par rapport à l'an dernier de 3 000 € compte-tenu des demandes traitées les exercices précédents (1 843, 84 € en 2025 ; 3 202,35 € en 2024, 4 367,22 € en 2023 et 979,21 € en 2022) : 7 000 € pour les bons alimentaires et les aides spécifiques. Les crédits affectés aux droits d'utilisation informatique sont quasi identiques à ceux de l'an dernier (2 210 € ; compte 65811).
- **Charges spécifiques (500 €)** : le prévisionnel est égal à celui de l'an dernier. Il s'agit de titres annulés.
- **Dotations aux provisions (3 000 €)** : il s'agit de provisions pour des créances douteuses. Ce chapitre est en baisse, au vu des résultats des années précédentes.

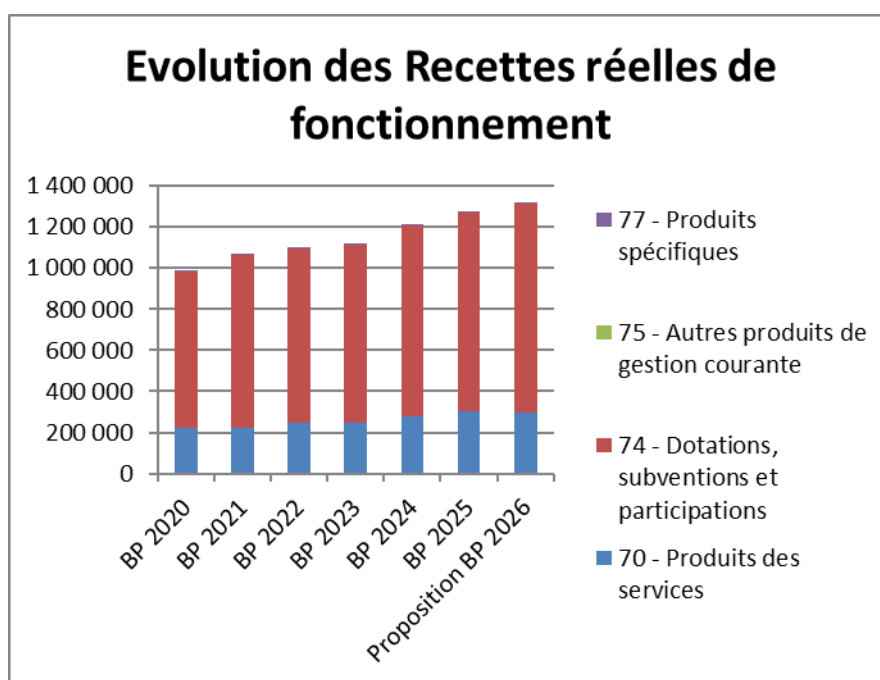


Répartition des dépenses par secteur



Les recettes

REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT par chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation 2020/2021	BP 2022	Variation 2021/2022	BP 2023	Variation 2022/2023	BP 2024	Variation 2023/2024	BP 2025	Variation 2024/2025	Proposition BP 2026	Variation 2025/2026
013 - Atténuations de charges													
70 - Produits des services	221 700	222 800	0,50%	244 103	9,56%	250 100	2,46%	278 278	11,27%	303 051	8,90%	294 950	-2,67%
74 - Dotations, subventions et participations	764 182	838 889	9,78%	849 351	1,25%	863 104	1,62%	931 078	7,88%	966 101	3,76%	1 019 350	5,51%
75 - Autres produits de gestion courante		-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	100	#DIV/0!	300	200,00%	200	-33,33%	100	-50,00%
77 - Produits spécifiques	50	100	100,00%	350	250,00%	250	-28,57%	250	0,00%	250	0,00%	250	0,00%
TOTAL	985 932	1 061 789	7,69%	1 093 804	3,02%	1 113 554	1,81%	1 209 906	8,65%	1 269 602	4,93%	1 314 650	3,55%
Total hors produits exceptionnels	985 882	1 061 689	7,69%	1 093 454	2,99%	1 113 304	1,82%	1 209 656	8,65%	1 269 352	4,93%	1 314 400	3,55%



Observations sur les évolutions :

- **Produits des services (294 950 €)** : le montant prévu baisse de 8 100,80 € par rapport à l'an dernier (- 2,67 %), compte tenu des réalisations antérieures et attendues du service. Sur ce chapitre, sont imputés les produits des concessions funéraires, les facturations de la crèche aux familles et les participations des communes au RPE. Ces dernières sont estimées à la baisse vu le montant restant à charge.

- **Dotations et participations (1 019 019,76 € ; + 5,48%)**

- Les aides de la CAF dans le cadre des différents contrats et l'aide de la MSA (crèche et RPE) sont imputées sur ce chapitre (au compte 7478 : 553 287,35 €, +53 287,35 € par rapport à l'an dernier). Pour mémoire, la CTG (convention territoriale globale) est conclue avec la communauté de communes Arve et Salève ; la Caisse d'Allocations Familiales verse en plus des prestations de services pour la crèche et le RPE une somme appelée bonus territoire (prévu dans la CTG) qui est incluse dans les prestations de services ; ce bonus est versé à hauteur de 70 % en fin d'année N.

Le prévisionnel de la prestation de la CAF est prévu en hausse, compte-tenu de la notification de la CAF transmise (+ 15 000 €) pour la crèche, malgré la fermeture de 5 berceaux jusqu'en

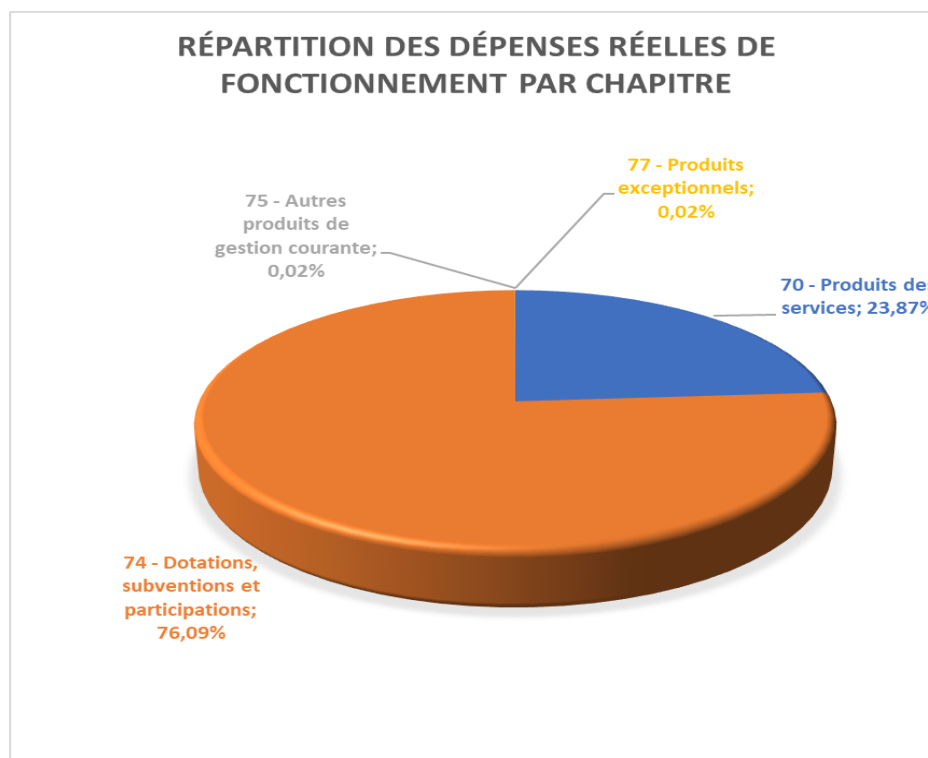
juin 2026. Est imputée sur ce compte, la participation de la CAF au bonus attractivité mis en place par le Conseil municipal au 1^{er} janvier 2026 pour les agents qui devrait être de 22 325 €. La hausse est liée aussi à l'extension du périmètre du RPE (+15 000 €).

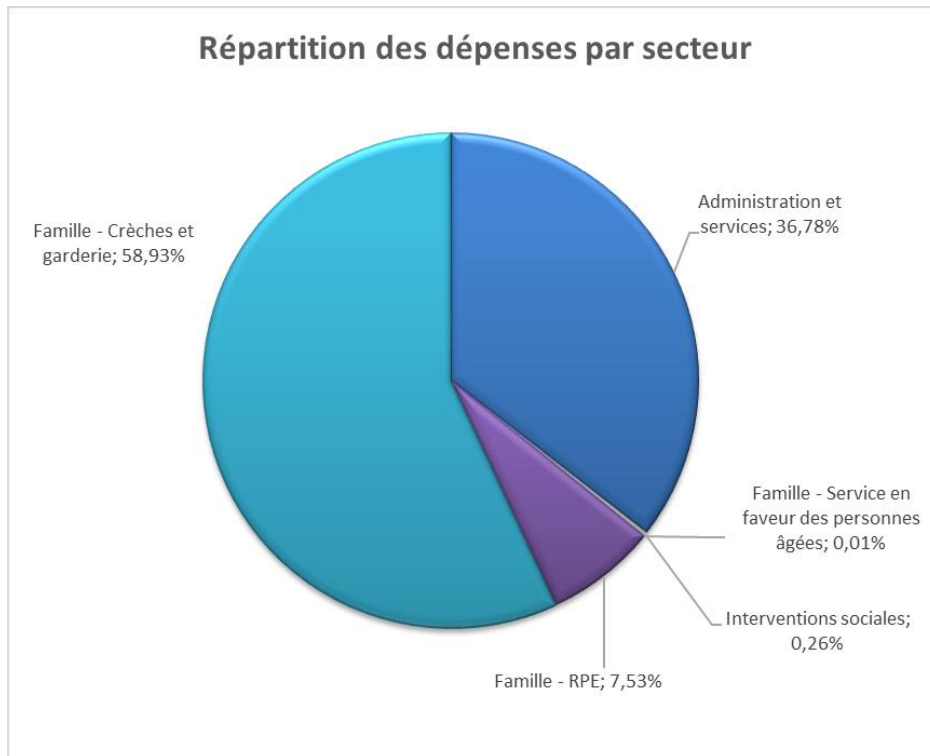
- Au compte 7474 est imputée la subvention prévisionnelle d'équilibre de la commune 465 847,90 € contre 465 802 € en 2025. La subvention est quasi-égale à celle de l'an dernier, malgré la hausse des charges de personnels, compte-tenu de la hausse potentielle des prestations de la CAF. Pour rappel, le budget du CCAS n'a pas vocation à avoir des excédents importants. Le montant de cette subvention sera ajusté en fin d'année en fonction des besoins d'équilibre du budget réalisé.

- Est prévu le FCTVA pour un montant de 214,51 € (299,39 € en 2025) au compte 744.

- **Autres produits de gestion courante (100 €)** : il s'agit de prévisionnel de dons qui pourraient être versés au CCAS. La prévision baisse de 100 € par rapport à l'an dernier.

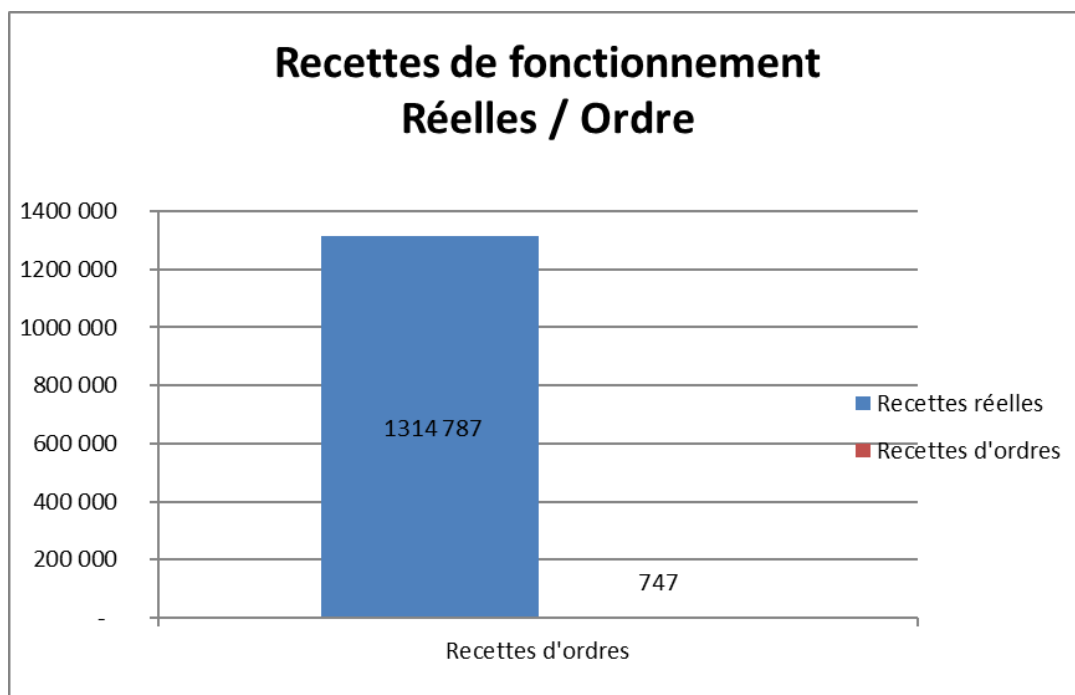
- **Produits spécifiques (250 €)** : il s'agit de la prévision de crédits pour les cas d'annulation de mandat de 250 €.





Les opérations d'ordre

Elles comprennent l'amortissement de subvention pour 746,82 €. Ces recettes d'ordre s'équilibrent avec les dépenses d'ordre d'investissement.



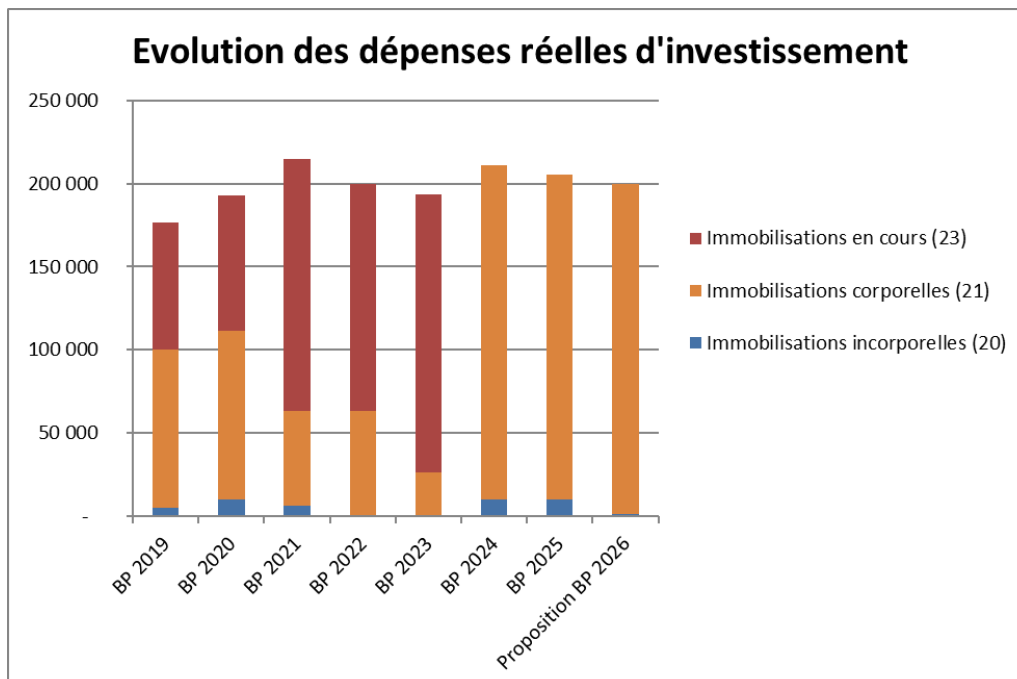
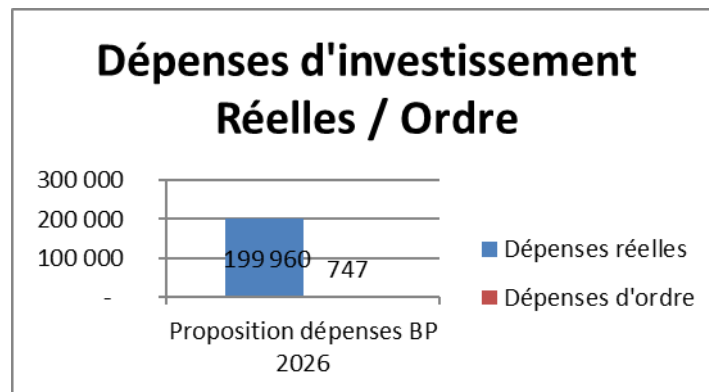
La section d'investissement

Les dépenses

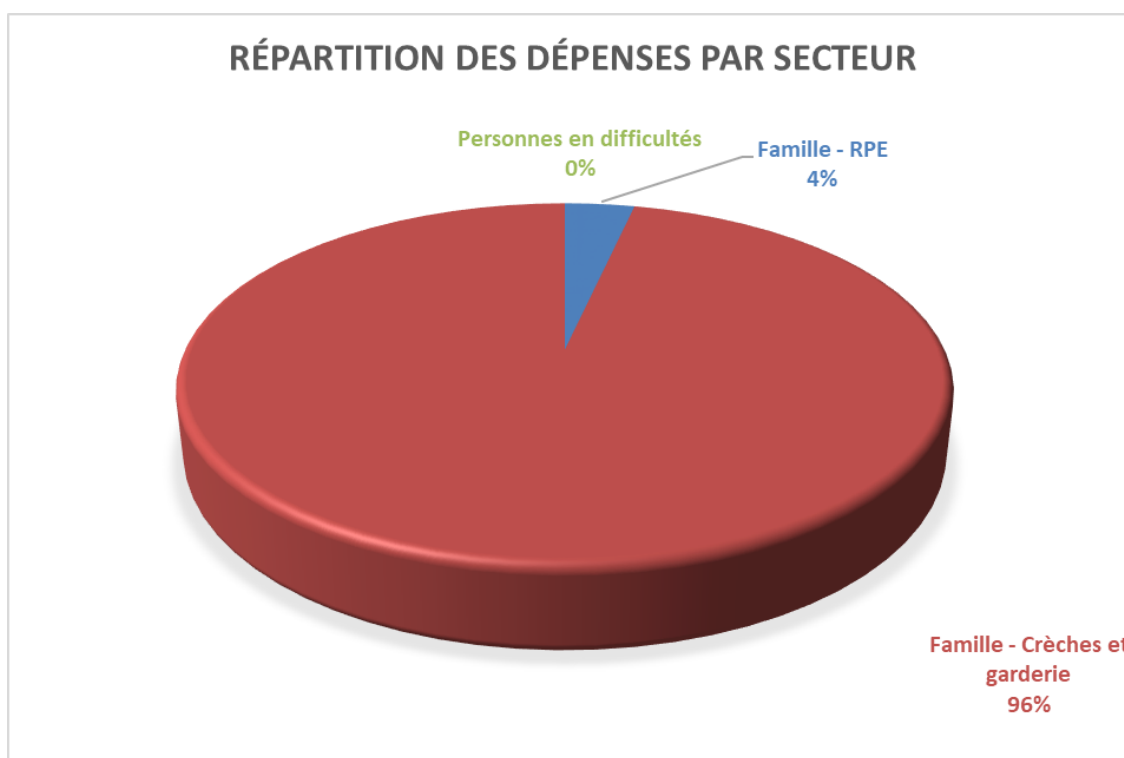
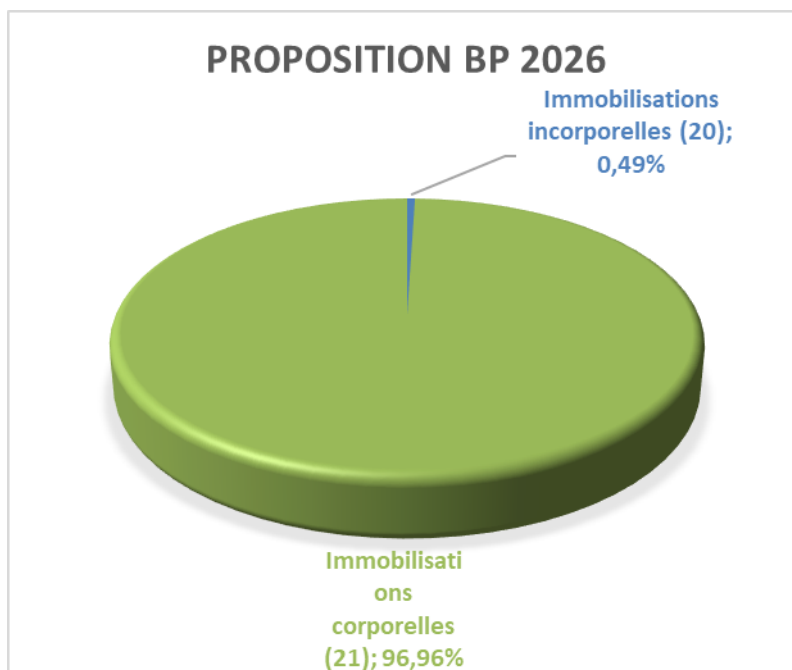
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT par chapitre	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Proposition BP 2026
Dépenses imprévues (020)			-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles (20)	5 000	10 180	6 302	446	314	10 000	10 000	1 000
Subventions d'équipements (204)								
Immobilisations corporelles (21)	95 489	101 000	56 814	62 921	25 789	200 937	195 199	198 960
Immobilisations en cours (23)	75 927	81 826	151 920	136 501	167 295	-	-	-
Autres immobilisations financières (27)								
TOTAL	176 416	193 006	215 035	199 868	193 399	210 937	205 199	199 960

Il n'y a pas de reste à réaliser cette année.

Les dépenses d'ordre correspondent à l'amortissement de subvention pour 746,82 € ; cela s'équilibre avec les recettes de fonctionnement d'ordre.



Nota : les graphiques incluent les restes à réaliser (RAR).



Les dépenses d'équipement se ventilent comme suit :

- **Chapitre 20** : 1 000 € ; il s'agit d'une ouverture de crédits pour l'adaptation du logiciel aux différents modes de paiement en ligne.
- **Chapitre 21** : 198 960,08 € ; sont prévus des crédits à la crèche et au RPE

Les crédits pour la crèche sont destinés à :

- l'achat de mobilier et matériel pédagogique, notamment le remplacement de 4 lits à barreaux, pour 2 500 €
- l'achat d'autres biens, comme un voile d'ombrage et le remplacement des stores du dortoir des sections des aventuriers et des aviateurs, pour 5 000 €
- travaux d'aménagement des locaux pour être en conformité au référentiel national petite enfance. Cette réforme implique de prévoir des travaux importants d'aménagement des espaces de change, avec notamment des WC adaptés à l'âge de l'enfant, lavabos, des accès entre la salle d'activité et l'espace de change dédié. Cette réforme nécessite de prévoir aussi des travaux notamment sur la luminosité, l'affichage des informations. Les travaux s'échelonnent depuis plusieurs années pour être terminés fin 2026. Pour l'année 2026, l'enveloppe proposée est de 40 000 € comme en 2025.
- la provision de 144 460,08 € est destinée à la mise aux normes du bâtiment jusqu'en 2026 et permet d'équilibrer la section d'investissement. En effet, l'excédent antérieur reporté aux recettes pour un montant de 166 899,56 € implique de prévoir des crédits en dépenses.

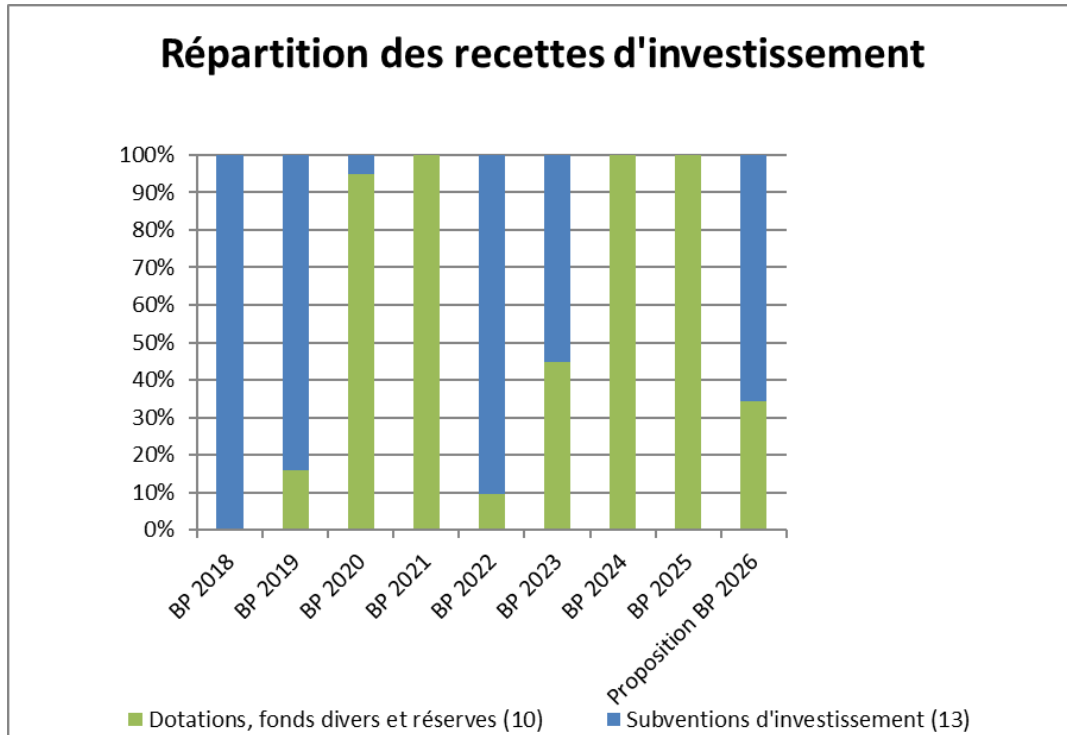
Pour le RPE, des crédits sont prévus pour :

- l'achat de matériel pédagogique et de mobilier (2 000 €)
- une provision en cas de besoin (5 000 €)

Le service n'a pas fait de demande particulière cette année.

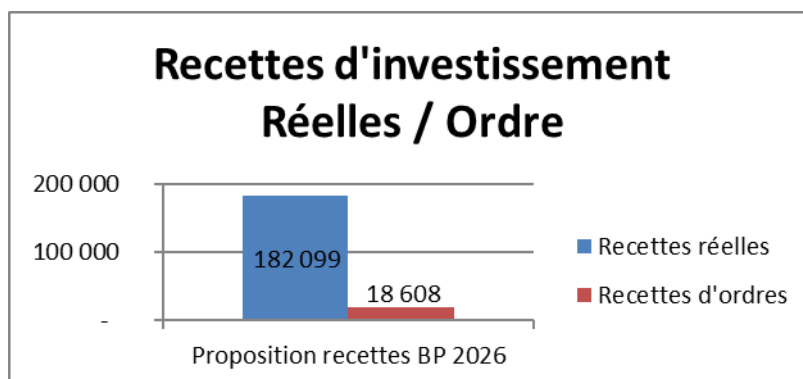
Les recettes

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT par chapitre	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Proposition BP 2026
Dotations, fonds divers et réserves (10)	1 000	20 970	73 000	11 089	809	6 201	6 403	891	5 200
Subventions d'investissement (13)	388 000	111 340	4 000		7 650	7 650	-	-	10 000
TOTAL	389 000	132 310	77 000	11 089	8 459	13 851	6 403	891	15 200



Les recettes réelles sont en hausse par rapport à l'an dernier (+14 308,43 €). Cette année, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), correspondant à la TVA versée pour les travaux réalisés en 2024, s'élève à 5 199,58€ contre 891,15 € l'an dernier.

La subvention de la CAF accordée pour les investissements liés à l'extension du périmètre du RPE pluri-communal et à la mise en place d'ateliers itinérants sera versée cette année pour un montant de 10 000 €.



Les recettes d'ordre comprennent les amortissements pour 18 607,76 €. Elles s'équilibrent avec les dépenses d'ordre de fonctionnement.